

REGLES D'ACCES AUX INFRASTRUCTURES

Tout adhérent s'engage à suivre les recommandations sanitaires fixées par l'association :

- Eviter au maximum l'utilisation des vestiaires collectifs.
- Respecter les mesures de distanciation sociale : 2m si l'activité le permet, 1m dans les vestiaires.
- Respecter les mesures barrières : en utilisant son propre gel hydroalcoolique / savon.
- Porter le masque pour chaque déplacement dans les locaux et en l'enlevant uniquement lors de la pratique de la discipline

Vous devrez signer une feuille d'émargement afin de confirmer que vous avez reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie liées à la pandémie de COVID- 19 et que vous vous engagez à les respecter dans leur intégralité sans aucune exception. En l'absence de signature, vous n'aurez pas accès aux séances.

Accès à la piscine

Utilisation des vestiaires :

Dès l'entrée dans la piscine, un sens unique a été créé pour limiter les croisements directs. Le port du masque est obligatoire dès ce seuil.

Il conviendra, après s'être obligatoirement enduit les mains de gel hydro-alcoolique, d'utiliser les cabines individuelles pour le déshabillage.

Pour des questions pratiques, l'usage des casiers reste suspendu pour l'instant. Les adhérents iront sur le bord du bassin (après s'être douché) munis de leur sac qu'ils stockeront près du vitrage.

Les douches sont équipées de signalétique pour la distanciation.

A la fin de la séance, ce sont les douches du sens de sortie qui seront utilisées et les cabines dans le prolongement. Bien s'enduire les mains de gel hydro-alcoolique avant l'usage de la cabine, de façon à ne pas laisser d'hypothétiques traces de virus sur les points de contact.

Pratiques sportives – bassins :

En observant les dernières recommandations fédérales, une utilisation quasi-normale demeure à ce jour.

Il conviendra de respecter les règles de distanciation 2m² de distance entre chaque personne.

Gradins :

Le port du masque restera obligatoire de la porte d'entrée jusqu'à la position assise choisie dans les gradins. Les gradins seront pourvus d'une signalétique.



Accès aux autres infrastructures

Le port du masque est obligatoire.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après la séance. Chaque adhérent doit prévoir son propre gel hydro-alcoolique.

Salle de Penanguer :

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale pour les locaux scolaires en date du 26 août 2020 autorise l'utilisation des locaux scolaires par des intervenants extérieurs.

Cependant, en tant que propriétaire des locaux, la Mairie est responsable du respect des règles d'hygiènes sanitaires. Aussi, à ce jour, elle recherche activement une solution qui permette de garantir la sécurité des usagers.

L'accès à cette salle ne sera donc pas possible la semaine du 7/09 comme prévu. Nous reviendrons vers les adhérents concernés dès que nous aurons des informations supplémentaires de la part de la Mairie.

Gymnases, Stade de Créac'h Gwen, Salles Nord de Penvillers, Halle des Sports d'Ergué Armel, Dojo du Likes :

La Direction du Sport travaille actuellement sur la rédaction d'un protocole de bonne utilisation des installations afin de préserver la santé des utilisateurs.

Ce protocole nous sera présenté (pour validation et signature) lors du forum des clubs dont l'organisation est maintenue (samedi 5 septembre).

Le service des Sports nous a confirmé que l'utilisation des installations serait possible la semaine du 7 septembre.

L'utilisation de chaussures propres ou chaussettes propres exclusivement réservées à la pratique en salle est nécessaire pour participer à l'activité.

Salle de danse du Likes - Activité Pilates :

Le Lycée du Likes nous a confirmé que nous pouvons disposer de la salle de danse du Likes pour l'activité Pilates du jeudi soir 18h-19h.

L'accès se fait par la rue Maria Chapdelaine. Un parking est accessible dans l'enceinte du lycée. L'utilisation de chaussures propres ou chaussettes propres exclusivement réservées à la pratique en salle est nécessaire pour participer à l'activité.

Salle Kernisy - Activité Yoga :

L'utilisation de chaussures propres ou chaussettes propres exclusivement réservées à la pratique en salle est nécessaire pour participer à l'activité.

Feuille de présence et matériel personnel à prévoir

Pour chaque séance, vous devrez remplir obligatoirement une feuille de présence (ne pas oublier d'amener votre propre stylo).

Nous demandons à tous les adhérents de prévoir au maximum leur propre matériel.

Si l'activité requiert un tapis (activité fitness, yoga, pilates notamment), l'adhérent devra amener son propre tapis. Aucun tapis ne sera fourni par notre association.